

Investissement Canada—Loi

voudrais référer à cette étude du Conference Board où l'on retrouve des commentaires sur la naissance de l'agence de tamisage selon la recommandation du rapport Gray.

Je regrette que l'honorable député de Windsor-Ouest (M. Gray) ait quitté la Chambre, car je crois qu'il serait intéressé à entendre ce commentaire.

Donc, le Conference Board dit dans son rapport:

[Traduction]

Le rapport Gray a suscité de vives réactions surtout parce que le public était très sensibilisé à la question de l'investissement étranger et que l'équilibre politique était très précaire après les élections fédérales de 1972, puisque les libéraux formaient un gouvernement minoritaire, si je ne m'abuse. Cette situation était attribuable au Nouveau parti démocratique qui réclamait un mécanisme quelconque de tamisage de l'investissement étranger. Devant les pressions exercées par le groupe Waffle, l'aile radicale de ce parti, les néo-démocrates ont exploité à leur tour la situation en utilisant leur position déterminante dans l'équilibre des partis pour faire pression auprès des dirigeants libéraux. C'est dans cet atmosphère politique que le rapport Gray allait devenir une cause célèbre.

[Français]

... cause célèbre. Et le rapport continue en disant que: Il y a un certain nombre de ...

[Traduction]

Un certain nombre de porte-parole des milieux universitaires, politiques et des affaires sont sympathiques à l'idée d'abolir l'Agence d'examen de l'investissement étranger. Cependant, on ne saurait dire si les forces qui voudraient abolir l'Agence arriveront à vaincre les intérêts politiques qui voient en elle un symbole électoral et politique important. Par ailleurs, ouvrir aux nouveaux investissements l'accès du Canada sans les assujettir à l'examen de l'Agence réduirait sûrement le volume de travail de l'Agence et partant contribuerait à accélérer le processus. Les nouvelles demandes constituent la moitié environ de toutes les demandes qu'elle reçoit. Nous pouvons en conclure que l'Agence, après un examen approfondi, est d'opinion que les projets d'acquisition ne risquent guère d'avantager beaucoup le Canada. Qui plus est, certaines sociétés canadiennes pourraient accueillir fort mal l'idée d'une politique d'entrée des investissements étrangers libre de toute entrave, car l'Agence les protège dans une certaine mesure contre leurs concurrentes étrangères. Je sais que c'est là un symptôme très mauvais pour un pays commerçant comme le nôtre qui a besoin d'une industrie florissante et qui doit cesser de se réfugier derrière le paravent de barrières non douanières.

Nos principaux partenaires commerciaux, les députés le savent, ressentent à la fois la crainte d'un protectionnisme grandissant et le besoin de plus en plus marqué de favoriser le libre-échange entre les peuples, de façon à accroître l'emploi dans divers pays, y compris le nôtre. Le Canada devrait travailler à consolider ses secteurs industriels pour soutenir la concurrence des pays étrangers chez nous et s'assurer de nouveaux débouchés chez eux. Nous devons donc rechercher l'équilibre entre laisser nos secteurs les plus faibles à la merci de la concurrence et chercher énergiquement de nouveaux marchés qui ne nous seront accessibles que si nous acceptons d'ouvrir aux pays étrangers l'accès aux nôtres. Les pays qui ont besoin d'écouler chez nous leurs spécialités verraient d'un mauvais œil tout effort de notre part pour leur interdire à eux

et à leurs capitaux l'accès à nos marchés. Toute la question de la stabilité économique mondiale et du service de la dette dans les pays en voie de développement est également liée à notre capacité de commercer partout dans le monde. Voilà pourquoi ...

M. Benjamin: Qui a écrit cela?

Mme Mailly: C'est moi. Voilà pourquoi j'exhorte la Chambre à saisir sans tarder de ce projet de loi notre comité permanent compétent, de façon qu'il l'étudie pour s'assurer qu'il est bien en tout conforme à nos vœux. Nous voulons également qu'il veuille à ce que le mandat du ministre pour ce qui est de la mise en œuvre d'Investissement Canada soit également conforme en tout à nos vœux ...

[Français]

... parce que nous ne signons pas l'arrêt de mort du principe du tamisage essentiel ou de la protection de la propriété canadienne dans ce projet, monsieur le Président. Au contraire, nous instillons une dimension positive d'investissement assortie à une protection réaliste de nos intérêts canadiens les plus chers.

On remarque dans ce projet de loi, monsieur le Président, que les responsabilités du ministre et de l'agence sont les suivantes: encourager l'investissement de la façon qu'ils jugent indiquée, aider les entreprises canadiennes à tirer parti des possibilités d'investissement et du développement technologique.

J'ai remarqué, monsieur le Président, dans ce même rapport que je citais tout à l'heure du Conference Board que la France a adopté ce genre d'ouverture. Malgré le fait que la France, en ce moment, a un gouvernement socialiste, tout de même ce gouvernement est suffisamment intéressé au développement de son pays pour s'apercevoir qu'il devait encourager les pays à venir investir, encourager l'entreprise privée. Alors, dans leurs mesures de tamisage, ils ont cet aspect positif que nous voulons ici imiter, aider les entreprises à reconnaître les investissements chez nous tout en étant très attentifs à la protection de notre propriété et à nos intérêts canadiens.

On dit aussi dans ses responsabilités: c'est de faire des études, des analyses sur l'investissement tant au plan national qu'international. Encore une fois, j'ai remarqué dans la définition de l'agence, enfin de l'organisme de tamisage de France, cette même attitude, fournir des services notamment d'information en matière d'investissement afin de favoriser la croissance économique au Canada, aider à l'élaboration des politiques en matières économiques et industrielles qui influencent l'investissement au Canada, assurer que les avis, les examens d'investissement au Canada, assurer que les avis, les examens d'investissement soient conformes à la loi. Alors, je vois ici moi des choses très positives, je vois une intervention sérieuse, responsable de la part du ministre et de son agence dans le domaine de l'investissement au Canada. Je ne vois pas ce qu'on nous laisse entendre depuis quelques jours, la vente totale de nos intérêts, un oubli, une négligence de notre fierté et de notre propriété canadienne.

Alors, monsieur le Président, je crois que ce projet de loi est un projet de loi de valeur qui devrait vraiment être étudié sérieusement dans nos comités, sans partisanerie, avec ce que nous avons en commun qui est l'intérêt dans notre pays, dans notre génération d'aujourd'hui, nos jeunes d'aujourd'hui qui sont en chômage mais aussi pour nos enfants de demain. Nous